

no 1455
sup.

3

Institut Royal
de France
Académie des Sciences Morales et Politiques.

Paris, le

18

Le Secrétaire Perpétuel de l'Académie
Certifie que ce qui suit est extrait du Procès Verbal
de la séance du Samedi 4 Janvier 1834.

L'Académie a procédé, conformément à l'article 10, 11 et 12 de son règlement, à l'élection
d'un Correspondant (Section de Philosophie.)

La majorité absolue des suffrages s'étant
réunie sur M. Schelling à Munich

En conséquence, M. le Président le proclame
élu par l'Académie en la qualité susdite.

Certifié conforme:

Le Secrétaire Perpétuel
de l'Académie.

C. P. Cottet



Institut
de
Académie des Sciences



ad 1456 4
moy.
Royal
France
Morales et Politiques

Paris, le 4 Janvier 1834.

Le Secrétaire Perpétuel de l'Académie,

Monsieur,

Je m'empresse de vous adresser, ci-joint, l'extrait
du procès verbal de la séance dans laquelle
l'Académie vient de vous nommer l'un de ses
Correspondants (Section de Philosophie).

En vous offrant ce titre, comme un témoignage
de son estime et de sa considération, l'Académie
vous invite, Monsieur, à lui faire part du fruit
de vos recherches dans les sciences dont elle s'occupe,
et qui vous ont acquis une juste célébrité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma
considération très distinguée.

M. Comte

A Monsieur Schelling, Correspondant de l'Académie des Sciences
et Morales et Politiques de l'Institut de France, à Munich

